



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 05 juin 2014.

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Election municipale partielle complémentaire Commune de Monestier

Suite aux démissions successives du maire, du premier adjoint et de deux conseillers municipaux de la commune de Monestier, il est nécessaire de procéder à une élection partielle complémentaire.

La date de l'élection et les dates d'ouverture et de clôture pour le dépôt des déclarations de candidatures ont été fixées par arrêté préfectoral du 4 juin 2014.

Date des tours de scrutin :

1^{er} tour : Les électeurs et électrices de la commune de Monestier sont convoqués le **dimanche 6 juillet 2014** pour élire **4 conseillers municipaux** de cette commune.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 18 heures.

En cas de 2^{ème} tour, celui-ci s'effectuera le 13 juillet.

Dépôt des candidatures :

Chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature accompagnée des documents justifiant de son éligibilité.

Ce dépôt de candidature s'effectuera à la sous-préfecture de BERGERAC, aux heures d'ouverture des bureaux :

- les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 00
- les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

La date limite des dépôts des candidatures est fixée au jeudi 19 juin à 18 h 00.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service élections de la sous-préfecture de Bergerac au 05 47 24 16 14.

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne
Service départemental de la communication
interministérielle

Valérie LESCURE
☎ 05.53.02.24.07
Valerie.lescure@dordogne.gouv.fr